Strasbourg.eu
eurométropole

Économie sociale et solidaire

CONSEIL DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

TEMPS FORTS & PROPOSITIONS A LA COMMISSION EUROPEENNE

STRASBOURG - 14 SEPTEMBRE 2018

cress
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Alsace

Strasbourg the europtimist

TEMPS FORTS DE LA JOURNEE

PRESENTATION DU CONTEXTE EUROPEEN

Patrick Klein, Chef de secteur "Economie Sociale" - DG GROWTH indique qu'il existe 3 écoles, 3 tendances en Europe

- L'école "latine", qui renvoie aux statuts de l'économie sociale, solidaire : les coopératives, les associations, les mutuelles (et l'entrepreneuriat social en France)
- L'école anglo-saxonne, avec une approche « social business », qui s'intéresse à l'impact social quel que soient les statuts (Royaume-Uni, Irlande, pays nordiques…)
- Les nouveaux Etats Membres, qui commencent à mettre en place des lois particulières sur l'ESS

Le rôle que la Commission se donne est de créer des liens entre ces différentes tendances. Après avoir instauré le GECES (groupe de travail de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social) dans le cadre de l'Initiative pour l'Entrepreneuriat social en 2011, la Commission a désormais un groupe de travail qui va porter un nom plus large, afin de englober toutes ces familles.

L'ESS est plurielle, la Commission souhaite dépasser le débat sur les définitions pour aller vers plus d'échanges de bonnes pratiques, créer du lien social, de la cohésion économique, favoriser la résilience des territoires, insuffler de l'ESS dans toutes les politiques publiques de l'Union européenne.

Pour cela, il a à sa disposition une « task force » informelle (plus de 20 Directions Générales impliquées) qui mettent en exergue les travaux où l'ESS trouve toute sa place et peut être valorisée. La tâche est large et transversale, donc complexe mais des succès ont déjà été

PRESENTATION PAR LES SERVICES DE L'EUROMETROPOLE ET DE LA REGION D'UN BILAN DES FONDS STRUCTURELS

Fanny Loux, Charline Fabius (Eurométropole), Christine Borras-Joly, Nathalie Rocca, Jean-François Reitzer, Carole Hautin (Région Grand Est), Damien Lang (CRESS Grand est) mettent en valeur l'axe dédié à l'ESS en Alsace, ce qui était une première en France à l'époque (fonds FEDER & FSE - Investissement Territorial Intégré). Voir document bilan remis par les collectivités en annexe.

Ce que les collectivités mettent en avant, c'est surtout la manière dont elles ont pu travailler sur le territoire :

- Mise en place d'un partenariat entre collectivités sur la gestion des mesures (répartition des rôles, échanges)
- Possibilité de se référer à des stratégies territoriales (feuille de route de développement économique « *Strasbourg éco 2030* » par exemple) afin de maximiser l'impact des fonds déployés sur le territoire
- Mise en place d'un partenariat avec la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) sur la mesure micro-projets innovants du FSE en vue de l'accompagnement des porteurs de projet : dépôt du dossier, suivi financier, accès aux réseaux de l'ESS…
- Possibilité de faciliter l'accès aux mesures pour les porteurs de projet : mise en place de l'accompagnement au dépôt et au suivi du dossier, dans certains cas d'avances financières, conseils, orientations, en lien avec les autres services des collectivités…

Le financement du secteur de l'ESS est compliqué dans la consommation des crédits, compte tenu des incertitudes et interrogations concernant la réglementation des aides d'Etat et de leur vocation particulière combinant à la fois un volet social fort mais aussi économique.

Un régime spécifique à ce secteur permettrait de prendre en considération à la fois le volet économique et social de ces acteurs. Le cadre définit par le SIEG ne peut être utilisé par tous les gestionnaires de fonds puisqu'il dépend de la compétence de chaque collectivité. Et le cadre des « de minimis », souvent appliqué, arrive très vite pour ces acteurs, alors qu'on peut facilement imaginer, qu'agissant à un niveau purement local, ils ne peuvent en aucun cas exercer d'influence sur la « *concurrence libre et non faussée* » au sein de l'UE.

Dans le cas de l'Eurométropole de Strasbourg, la mise en place d'un SIEG peut se faire uniquement sur les compétences qui lui sont propres (un a été mis en place en 2015 sur la collecte de certains déchets) et qui ne correspondent pas toujours aux activités des porteurs de projet.

De plus, des relations partenariales régissent souvent l'interaction entre ces acteurs locaux et la collectivité, la réglementation actuelle ne prend pas en compte le partenariat, notamment multi-acteurs, dans ses dispositifs.

CAS PRATIQUES EXPOSES

ACTIV' ACTION (Emilie Schmitt)

Activ'Action créée des ateliers, à partir d'une méthodologie innovante, pour transformer sa période de chômage en opportunité pour exprimer son potentiel.

- ✓ Le temps d'ingénierie, de coordination, de bilan et le travail administratif non pris en compte dans le financement. Occasionne un éloignement du cœur de métier de l'association, qui est d'aller sur le terrain.
- ✓ Le site « Ma démarche FSE entraine de la frustration car on complète plusieurs fois la même chose
- ✓ Les informations demandées (questionnaire d'entrée dans l'action par ex.) peuvent être ressenties comme une violence administrative car parfois intrusive. Sans que les bénéficiaires sachent comment l'information est utilisée après. Cela peut casser une cohérence d'action et créée de la défiance envers l'Europe. Parfois certains bénéficiaires arrêtent l'action. L'administratif peut provoquer ainsi une démobilisation des acteurs.
- ✓ La nomination administrative peut renforcer la stigmatisation (ex. « jeunes des QPV »)
- ✓ Définition de la « sortie positive » très précise, parfois les pilotes savent dès le début que cela risque de ne pas être accessible. C'est vécu comme un couperet. Pour autant, il y a des impacts non négligeables. On pourrait ajouter des clauses sur « l'empowerment » des bénéficiaires et sur le bien-être (usage de l'échelle de Warwick, scientifique).
- ✓ La gestion des fonds à un niveau local, accessible aux petites associations, permet une confiance et une aide pour monter le dossier. Cela aide la structure à s'impliquer durablement dans un territoire.
- ✓ L'accompagnement permet aussi de se former et donc de réussir à décrocher les fonds en question, mais aussi dans la recherche de co financement.
- ✓ L'avance de fonds a un impact sur la viabilité de la structure (trésorerie)

KaléidosCOOP (Agathe Binnert)

KaléidosCOOP, Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), est une dynamique de coopération entre acteurs de l'ESS, acteurs de l'emploi et entrepreneurs. Ils se sont regroupés pour agir ensemble, en faveur de l'emploi, du développement économique et de l'innovation sociale sur le territoire transfrontalier Strasbourg/Ortenau.

- ✓ Réaffirme que la co construction et le bon partenariat entre les gestionnaires de fonds aident les porteurs de projets qui sont mieux orientés et mieux pris en charge par le territoire.
- ✓ KaléidosCOOP dispose de fonds FSE mais aimerait à terme utiliser les programmes Interreg que l'un des co pilotes utilise déjà pour d'autres projets. En effet, la facilité et l'orientation partenariale de ce programme conviendraient bien au développement souhaité.

- ✓ Il faut que les fonds européens appuient ce type de partenariats, de réseaux émergents, mais sur une dynamique de long terme : il existe une centaine de PTCE en France, qui représentent une dynamique territoriale à vocation de développement économique. A Strasbourg, dimension transfrontalière ajoutée.

La Fabrik (François Kormann)

La Fabrik est un centre de production partagé qui met à disposition du matériel (m^2, machines, formateurs) et accompagne les personnes dans leurs projets. La Fabrik met aussi en place des événements autour du DIY.

- ✓ Importance de la mixité des publics
- ✓ Apports et difficultés pour enchaîner d'un fond européen à l'autre
- ✓ La structure souligne « le droit à l'erreur », qui devrait être élargi

Des incertitudes sont pointées à l'occasion du contrôle de l'instruction des dossiers en interne ou en externe :

- Ce peut être une interrogation sur la réalité du mandat de SIEG pour une structure ESS
- Ce peut être un questionnement sur la nature juridique de l'entreprise d'ESS
- Ce peut être une incertitude sur la réalité de l'activité économique de la structure ESS

Une grande partie des acteurs de l'ESS perçoivent d'importants financements publics, notamment des aides aux postes qui n'ont pas de fondement juridique européen clairement précisé dans les conventions. Cette absence de communication juridique, notamment sur les aides aux postes, rend difficile l'interprétation et l'octroi d'une subvention par une collectivité.

Dans l'ESS, la recherche de fonds est elle-même innovante : en recherchant l'achat le plus économe et soucieux des impacts environnementaux (réemploi, réusage), les structures n'achètent pas « du neuf ». Or, l'achat d'occasion ne permet pas toujours l'édition d'une facture…

SIEL bleu (Jean-Daniel Muller)

L'association Siel bleu a inventé il y a plus de 20 ans l'activité physique adaptée (APA), dédiée aux personnes âgées. L'association, devenu Groupe associatif, a depuis adapté cette activité à diverses pathologies, tout en conservant l'accessibilité de ses services.

- ✓ Groupe associatif Siel bleu - Exemple de l'étude HAPPIER - programme Progress - a permis de montrer les différents impacts de l'APA sur les personnes âgées.
- ✓ Une étude du cabinet Mc Kinshey a permis d'apporter la preuve de son impact social : plus d'un 400 millions d'économies de santé pourraient être réalisé en France par an si l'APA était étendue à toutes les maisons de retraite.
- ✓ Souhait désormais de se construire une stratégie pour aller chercher les programmes européens qui peuvent les aider dans leur R&D car l'accessibilité aux fonds n'est pas aisée.

Activ'Action complète le propos avec le travail que la structure effectue avec le cabinet REND sur la mesure de l'impact & la formation des équipes qui a permis la duplication de leur action (cartographie des incidences).

TABLE-RONDE SUR L'INNOVATION SOCIALE

Patrick Klein, Chef de secteur "Economie Sociale" - DG GROWTH - Commission européenne

L'innovation sociale fait partie intégrante des objectifs de la Commission européenne. Des moyens devraient y être consacrés dans la prochaine programmation. Sachant que le tournant vers l'innovation sociale date des années 90, avec l'émergence des problématiques sociales, auxquelles les états n'arrivaient pas à répondre.

L'innovation sociale fait partie de la stratégie d'investissements sociaux de l'UE (fonds dédiés). Elle doit être intégrée à l'élaboration des politiques et liée aux priorités fixées dans le domaine social, comme la mise en œuvre des recommandations par pays (notamment en recourant au Fonds social européen).

Plusieurs actions récentes attestent de la mobilisation de la Commission européenne sur le sujet :

1. Début 2018, , les services de la Commission européenne ont lancé un prix annuel " European Social Innovation Prize" dont le thème cette année est " repenser local"3 finalistes gagneront chacun un prix s'élevant à € 50 000.
2. Existence d'un portail sur lequel se rencontrent l'offre et la demande de solutions socialement innovantes, avec possibilité d'obtenir des financements
3. Echange de bonnes pratiques
4. Grande conférence de Lisbonne sur l'innovation sociale en 2017

Sarah Robin, Conseillère Europe auprès du Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale - Etat français

Le French Impact est une bannière nationale pour fédérer et valoriser la diversité des acteurs de l'innovation sociale. C'est une marque ouverte pour les acteurs des écosystèmes de l'innovation et de l'impact social, et de l'économie sociale et solidaire.

C'est une initiative gouvernementale, portée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (Christophe ITIER, haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale), qui a pour mission l'accélération de l'innovation sociale pour permettre aux initiatives locales qui ont un impact social positif et qui répondent à nos défis sociétaux de devenir des solutions nationales.

Après avoir retenu des entreprises matures en vue de l'accélération et de l'essaimage de leurs solutions socialement innovantes (AMI Pionniers French impact - 22 lauréats), l'Etat a lancé en juillet l'AMI French impact Territoires (auquel le territoire de l'Eurométropole compte répondre), qui court jusqu'au 22 octobre 2018. Un fonds d'amorçage devrait être créé prochainement. Il y aura aussi de grands événements durant lesquels mettre l'ESS en valeur comme les Jeux Olympiques 2024. Et le lancement d'un fonds d'amorçage pour les futures licornes de l'ESS.

L'idée, c'est d'avoir un vrai pacte sur l'ESS, inspiré du « social business act » avec 100 mesures, 5 axes, dont un dédié à l'Europe et l'international.

Catherine Zuber, Conseillère régionale en charge de l'ESS et de la vie associative

Chaque territoire de la grande région dispose de ses spécificités, y compris en matière d'innovation sociale, l'Alsace très présente sur l'insertion par l'économique, la Champagne sur l'innovation territoriale, la Lorraine sur les PTCE. 12 agences de proximité sont chargées d'aider les porteurs de projet à passer de l'idée à la réalisation. Le SRDEII promeut ce type d'innovation, notamment en appuyant la création de pôles territoriaux de l'ESS à des échelles très locales (dont un sur Strasbourg).

Lancement le 6 novembre prochain de la GUEST (gouvernance unifiée de l'ESS sur la Région Grand Est).

La région s'est dotée de plusieurs outils afin de favoriser l'innovation sociale sur son territoire :

- AMI Fabriques à projets d'utilité sociale, qui part des besoins territoriaux pour élaborer des solutions entrepreneuriales
- AMI Initiatives territoriales
- Poursuite de la mesure micro-projets innovants

Jeanne Barseghian, Conseillère eurométropolitaine en charge de l'ESS

Le territoire de l'Eurométropole se veut un territoire accueillant pour l'innovation sociale, un territoire d'écoute des solutions proposées par les acteurs, avec une vraie culture du partenariat. Cela se ressent notamment dans le cadre du Conseil de l'ESS, instance co construite avec les acteurs de terrain, outil au service de la recherche de solutions.

L'Eurométropole, en lien avec la Ville et la CRESS, s'est voulue à l'écoute des premiers travaux (étude) sur l'innovation sociale et le Conseil de l'ESS est à l'initiative de la création d'une grille de caractérisation de l'innovation sociale, et ce afin de mieux la repérer et la promouvoir.

Le programme Urbact « *Boosting social innovation* » (ci-après BoostInno) a permis de monter encore le niveau du territoire et de ses parties prenantes car après plus de 2 ans ½ de travaux, le territoire s'est doté d'une stratégie et d'un plan d'actions pour les années à venir. Ce qui répond d'ailleurs :

- A la stratégie de développement économique du territoire « Strasbourg éco 2030 » (valorisé dans le SRDEII de la Région), dont il est une stratégie opérationnelle
- A l'AMI French impact Territoire qui tombe à point nommé pour challenger et booster le territoire sur le plan d'actions dont il s'est doté

L'AMI de l'Etat va nous permettre d'aller plus loin collectivement, de relever de nouveaux défis, de poursuivre notre apprentissage du travail en coopération entre acteurs de nature tout à fait différente (co construction), au service d'un l'écosystème qui progresse.

Agnès Guth, directrice de la Régie des écrivains

Agnès souhaite mettre en valeur les programmes sectoriels car ils sont aussi souvent beaucoup plus faciles d'accès, même si leur obtention reste aléatoire.

Ces programmes ont véritablement permis à la Régie des écrivains (régie de quartier avec une activité d'insertion de publics en difficulté, 150 salariés) de progresser sur les questions d'acquisition de compétences : se créer des outils, des référentiels et faire de la Recherche & Développement.

Elle souligne néanmoins à quel point il faut que chaque structure intègre que répondre à un appel à projets européen n'est pas de tout repos et comporte des risques : tous les projets ne sont pas retenus et on peut passer beaucoup de temps à rechercher des partenaires, à écrire des processus de mise en place de cluster et ne rien obtenir au bout.

Comme on a pu l'entendre il faut aussi apprendre à rentrer dans une logique européenne, dont une logique administrative, même si les fonds sectoriels sont plus aisés à gérer que les fonds structurels.

INFORMATIONS SUR LE POST 2020 EUROPEENNE

Patrick Klein, Chef de secteur "Economie Sociale" - DG GROWTH

La programmation à venir, en cours de réflexion encore, verra deux thématiques prendre encore plus d'importance :

- La transformation du numérique, de la high tech
- La question de l'asile (avec un budget en augmentation)

A contrario, les budgets qui devraient baisser :

- PAC (Politique Agricole Commune)
- Politique de cohésion

Concernant la politique de cohésion, les nouveautés :

- Politique qui ira vers « + de vert » (accords de Paris - COP 21)
- Promotion du socle européen des droits sociaux (« Une Europe plus proche des citoyens »)
- Plus d'instruments financiers : l'idée est de passer d'une logique de subvention à une logique d'ingénierie financière (public/privé) qui portera sur :
  ✓ Les infrastructures
  ✓ La recherche et l'innovation
  ✓ Les PME
  ✓ L'investissement dans le social
  ➡ enveloppe de 4 milliards d'euros
- Mise en place d'un programme « Marché unique » pour faire de l'accompagnement pour la mise en place de cluster, de réseaux.

Un guide sera élaboré par son service, recensant TOUTES les aides européennes accessibles à l'ESS sur la prochaine programmation.

Patrick Klein nous rappelle qu'il y a beaucoup de lobbying à Bruxelles et que nous devrions en faire nous aussi, avec l'Etat, avec les bureaux de représentation, auprès de nos parlementaires européens.

PROPOSITIONS DU CONSEIL DE L'ESS POUR L'EVOLUTION DES PROGRAMMES EUROPEENS ET DES RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES

VERS UN NOUVEAU REGIME D'AIDES D'ETAT ?

Dans la perspective d'une évolution du programme FEDER prenant en compte les spécificités du domaine de l'ESS, il serait souhaitable que le régime d'aide d'Etat dédié à ce secteur :

- Soit ouvert aux différents secteurs de l'ESS de manière large (prise en compte de la diversité des structures et domaines économiques)
- Prenne en compte autant les besoins de financements en investissement qu'en fonctionnement
- Prenne en compte la vocation économique et sociale (intérêt général) des acteurs : cette vocation double rend ces acteurs différents des acteurs traditionnels et influe pour l'instruction du dossier et le choix du régime applicable
- Cumul des financements : cohérence des financements dans l'utilisation de différents fonds et des différents régimes car tous les financeurs ne choisissent pas d'appliquer le même régime, en fonction de leur perception et de leur analyse du dossier

Des remontées d'information aussi concrètes sont parfois faites via les services des collectivités au CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires - Etat français), voire auprès de la DG REGIO sur ces améliorations possibles. Elles sont probablement peu entendues car peu de régions sont aussi proches des acteurs de leur territoire (Alsace, petite région, avec en plus une gestion décentralisée au niveau de l'Eurométropole).

SIM-PLI-FIER

- Une des premières simplifications concerne les documents administratifs à compléter et les standards qui souvent ne font pas partie de la culture des publics qui doivent compléter les documents
- L'accompagnement par les cellules en charge des programmes aide à compléter les dossiers, structurer les démarches…
- Simplifier l'instruction juridique pour les dossiers ayant une vocation à la fois sociale et économique
- Laisser la porte ouverte à des projets avec des « multiporteurs de projets » car la notion de « chef de file » souvent à l'œuvre dans les programmes européens correspond très peu à la manière d'agir des structures de l'ESS et oblige à une gymnastique pour entrer dans les clous desdits programmes
- Circonscrire fortement les cas où les acteurs doivent se conformer à la commande publique, ce qui est inaccessible pour de nombreux porteurs et place en outre les gestionnaires de fonds en situation de devoir expliquer le fonctionnement de la commande publique
- De la même manière qu'il existe un « temps homme » forfaitaire pour l'administratif du dossier, il pourrait y avoir un « temps homme » forfaitaire pour le bilan de l'action
- Ne pas changer les règles en cours de route et les appliquer rétroactivement
- Co construire les évaluations permettraient d'emblée une simplification car co construire permet de mieux se comprendre. Or s'il y a un problème au niveau d'un contrôle, c'est le porteur de projet rembourse.

STIMULER L'ACTIVITE INNOVANTE

- Proposer d'étendre la méthode de la mesure micro-projets innovants à des projets plus importants (accompagnement des acteurs, avance de fonds, facilité de justification)
- Les fonds structurels devraient s'inspirer des fonds sectoriels pour leur gestion car elle leur semble plus simple d'accès.
- Avance de trésorerie (demande adressée à l'Etat) pour les porteurs de projets, à prévoir dans les règlements, idem pour les forfaits.
- Travailler sur la proximité et valoriser le développement local : les fonds européens, s'ils sont décentralisés, peuvent s'appuyer sur des stratégies territoriales (Strasbourg éco 2030, SRDEII) qui permettent de démultiplier l'impact envisagé par les fonds, car ces stratégies sont actuellement plus partenariales, mettant en jeu plus d'acteurs locaux, aux côtés des collectivités et des gestionnaires de fonds. Cela permet également un vrai accompagnement.
- Le territoire de l'Eurométropole est donné en exemple d'une gestion de proximité qui fonctionne bien : l'accompagnement, l'avance de fonds mise en place par l'Eurométropole de Strasbourg, l'accueil et le suivi régulier des projets par le gestionnaire de fonds, en lien avec des services opérationnels des collectivités sont appréciés : ils permettent d'assurer le succès des projets, de maximiser leur impact territorial. Et cela tout en soutenant des petits projets… et pas seulement des gros.
- Une avance de fonds mise en place par la Commission européenne rendrait les fonds plus accessibles aux porteurs de projets et éviterait à la collectivité de le faire (contrainte supplémentaire qui pèse sur elle).
- Augmenter la pédagogie et l'accompagnement des porteurs de projets, ce qui permettra des réussites supplémentaires pour les petits projets. Prévoir une ligne budgétaire pour que les gestionnaires de fonds puissent réaliser cette montée en compétences.
- Capitaliser sur les réseaux existants au niveau européen. Un réseau tel celui de BoostInno a mis bien 2 ans à fonctionner de manière optimale. C'est au moment où il est à son apogée qu'il perd tout moyen d'existence alors que les échanges sont fondamentaux dans ce type de réseau.
- Créer un programme sectoriel dédié au développement de l'innovation sociale sur les territoires.
- Intégrer les nouvelles formes d'achat dans les fonds, notamment liées au numérique (achat sur des plateformes ne générant pas nécessairement des factures type) ou au matériel de seconde main (ex. achats sur le « Bon coin »).

SE DONNER LES MOYENS DE MESURER L'IMPACT SOCIAL !

- ✓ Simplifier les indicateurs d'entrée de programme sur le FSE sur l'innovation sociale (notamment emploi) car ils sont contre productifs : Ex : Donner des indicateurs sur les participants quand l'innovation ne tient plus compte des « catégories » de personnes accompagnées (cf plus haut)
- ✓ Utiliser les indicateurs sans « sens » : renseignés en début de programme, puis + forcément pris en compte
- ✓ Autoriser une prise de risque lié au calcul de l'impact social et permettre une prise de risque plus importante du fond si l'impact social est avéré. C'est le prix à payer pour encourager des innovations sociales plus audacieuses !
- ✓ Proposer un objectif de PO (Programme Opérationnel) sur l'accompagnement à la mesure de l'impact social pour les structures
- ✓ Instaurer une ligne pour le gestionnaire de fonds qui lui permette de faire faire ce travail de mesure. Cela ne constitue pas un coût mais un investissement, mis en valeur. La création d'un outil simplifié, similaire à ce qui se fait pour la S3, par la Commission et mise à disposition : est-ce une solution ?